



Ai-je des chances pour avoir la nationalité française ?

Par **Ritage**, le **25/08/2014** à **15:13**

Bonjour,

J'aimerais savoir si j'ai des chances pour pouvoir acquérir la nationalité française.

Je suis résidente en France de manière régulière et permanente depuis octobre 2005. J'ai fait toutes mes études supérieures ici en France et j'ai validé mon diplôme Master en ingénierie en 2012. En novembre 2013 j'ai intégré une société en tant qu'ingénieur avec un CDI.

Ca va faire bientôt un an de travail à temps plein, je n'ai pas d'impôts à payer vu que je n'ai travaillée que 2 mois en 2013 (nov/déc), par contre j'ai travaillé pendant 4 ans à temps partiel quand j'étais étudiante. Je suis aussi hébergée à titre gratuit.

La question que je me pose: quelles sont mes chances pour avoir la nationalité française ?
quelles sont les réponses qui peuvent être envisageable en vu de mon cas ?

Merci par avance de votre retour.

Par **domat**, le **25/08/2014** à **15:25**

bjr,

je pense que vous devriez trouver votre réponse dans ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>

cdt

Par **Ritage**, le **25/08/2014** à **15:34**

Merci pour la réponse. Mais j'ai bien utilisé le mot "chances" et pas "droits", car sur le lien que vous venez de m'envoyer, même les étudiants étranger peuvent faire une demande, sauf que aucun étudiant (à ma connaissance) n'a pu obtenir la nationalité française pour cause de manque de ressources financières suffisantes.

Par **domat**, le **25/08/2014** à **16:48**

bjr,

j'ai compris que vous n'étiez plus étudiant mais en CDI.

si je lis le lien que je vous donné, au paragraphe insertion professionnelle, il est indiqué effectivement que le demandeur doit avoir une activité y compris en CDD qui permet d'avoir des ressources stables et suffisantes.

comme cela fait bientôt un an de travail en CDI, on peut considérer que vous avez des ressources stables.

pour le critère de ressources suffisantes, il m'est bien sur impossible de répondre.

de toute façon il n'y a que 4 réponses possibles, l'irrecevabilité, l'ajournement, le rejet ou la réponse favorable.

je ne suis pas un spécialiste du droit de la nationalité mais je pense que vous remplissez toutes les conditions requises pour avoir une réponse favorable.

mais c'est l'administration qui décide et il est toujours indiqué que c'est une décision discrétionnaire.

cdt